



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 15 mars 1999 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Mario Lasalle  
Gaétan Riopel-Savignac  
Michel Landry  
André Picard  
Gaétan Lacombe

**R 055-99**

**Avis sur une demande de Bertrand Côté à la CPTAQ**

Attendu que monsieur Bertrand Côté veut acheter un résidu de terre sur le lot P-265 appartenant à madame Hélène Bélair-Landreville, d'une superficie de 319,2 m<sup>2</sup>;

Attendu que pour séparer ce résidu de la terre de la propriétaire, le demandeur doit produire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture;

Attendu que la partie de terre faisant l'objet de la demande est située entre un fossé et le terrain du demandeur et que cette parties est trop petite pour être cultivée;

Attendu que le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree;

Attendu que la nature et la localisation du projet est un cas unique, qu'il n'y a pas d'espace disponible à l'extérieur de la zone agricole, dans la municipalité, pour réaliser ce projet;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu que la municipalité de Crabtree ne s'oppose pas à la demande de monsieur Bertrand Côté auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation pour procéder à l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 265 du cadastre de la paroisse de Saint-Paul, d'une superficie de 319,2 m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ**

**056-99**

**Avis de motion - modification au règlement 97-017  
concernant les nuisances**

Monsieur Gaétan Riopel-Savignac donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 97-017 relatif aux nuisances, à la paix, l'ordre et le bien-être général dans la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

**Soumissions pour l'achat d'un camion incendie de type  
autopompe/citerne**

Le Conseil prend connaissance des soumissions pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe/citerne, à savoir:

Carl Thibault Inc. (GMC)	263 546.43 \$
Carl Thibault Inc. (Freightliner)	280 189.52 \$
Maxi-Métal (1983) Inc.	272 143.40 \$

Attendu l'analyse des soumissions faite par le directeur du service des incendies et son comité;

Attendu que la soumission déposée par Carl Thibault Inc., pour les 2 options présentées, est non conforme au devis technique, et ce, en différents points et plus particulièrement au niveau de la longueur du véhicule (33 pieds et 3 pouces) qui excède la longueur requise (32 pieds et 4 pouces);

Attendu que la soumission de Maxi-Métal (1983) Inc. démontre qu'elle est conforme aux exigences du devis;

Pour ces raisons, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du directeur du service des incendies et de retenir la soumission de Maxi-Métal (1983) Inc., laquelle est la plus basse conforme et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec Maxi-Métal (1983) Inc.

**ADOPTÉ**

**R 058-99**

**Billets pour le brunch soulignant les 40 ans des  
Chevaliers de Colomb de Crabtree**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de faire l'achat du nombre de billets nécessaires pour permettre aux élus intéressés de participer au brunch soulignant les 40 ans des Chevaliers de Colomb de Crabtree lequel se tiendra le 25 avril prochain, le tout, au prix de 12 \$ chacun.

**ADOPTÉ**

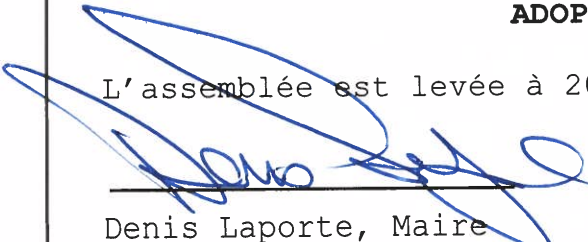
**R 059-99**

**Formation sur la révision du manuel de normalisation  
de la comptabilité municipale**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser Sylvie Malo à s'inscrire à une formation de 2 jours sur la révision du manuel de normalisation de la comptabilité municipale qui se tiendra les 13 et 14 mai prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

L'assemblée est levée à 20:16 heures.

  
Denis Laporte, Maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.